

# Le sport et le pays de Grande Sologne

NEWSLETTER N° 02 - AOÛT 2023

## Focus sur...

# Les formations dans le sport

## Formations professionnelles

La palette des métiers dans le champ du sport est très variée et peuvent se classer comme suit :

- Métiers de l'enseignement, de l'encadrement et de l'entraînement (animateur sportif, éducateur, professeur d'EPS, enseignant en activités physiques adaptées, entraîneur, coach...)
- Métiers de la gestion et de l'administration de structure (directeur, secrétaire, comptable, ...)
- Métiers du développement des activités (chargé de développement, chargé de mission, chargé de communication, chargé d'événementiel...)
- Métiers de la logistique, gestion des équipements, espaces et sites de pratique sportive (responsable de sûreté et sécurité, technicien de maintenance technique des équipements sportifs...)
- Métiers de la santé et des soins (médecin, nutritionniste/diététicien...)
- Métiers de la formation (formateur, responsable pédagogique...)

Les formations pour exercer ces métiers sont donc également multiples.

Les métiers de l'enseignement et de l'encadrement sont les plus nombreux et ils sont réglementés par le Code du sport qui précise dans son article L212-1 que « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou

encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ».

Pour connaître les diplômes permettant l'encadrement sportif contre rémunération : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042269397/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042269397/)

Les filières traditionnelles (licence, Bts...) non spécifiques au champ du sport permettent quant à elles d'accéder aux autres métiers.

Malgré l'obtention d'un diplôme lui permettant d'exercer un métier, le ou la professionnel.le sera amené.e à se former tout au long de sa vie pour acquérir et actualiser ses connaissances et ses compétences. C'est ce qu'on appelle la formation continue. Les fédérations sportives, l'Insep, le Creps Centre-Val de Loire, le CROS Centre-Val de Loire sont des organismes de formation proposant des formations continues particulièrement adaptées au champ du sport.

## Formations des bénévoles

Contrairement à l'encadrement contre rémunération, le code du sport n'aborde pas de l'encadrement par des bénévoles.

Toutefois, et selon la réglementation spécifique des fédérations délégataires, un diplôme fédéral peut être exigé pour l'encadrement bénévole en fonction du niveau d'intervention et des besoins de sécurité nécessaire à la bonne réalisation de l'activité. Il convient donc de se retourner auprès de sa fédération pour connaître les obligations et les formations fédérales (initiateur, moniteur, accompagnateur...)

Pour information :  
• Le responsable de l'association a le devoir de vérifier que le cadre bénévole a les compétences pour encadrer le groupe qu'on lui confie.  
• L'éducateur bénévole est soumis, comme l'éducateur rémunéré, à l'obligation d'honorabilité.

Les dirigeants bénévoles peuvent bénéficier d'accompagnement et de formations pour mener au mieux leur mission de gestion et de développement de leur structure. Ces actions peuvent être dispensées soit par leur comité régional (ou comité départemental) soit par le CDOS (comité départemental olympique et sportif) ou le CROS (comité régional olympique et sportif).

## Les formations

# Résultats de l'enquête menée auprès des clubs

Dans le cadre de son projet sportif de territoire, le Pays Grande Sologne souhaite entre autre bâtir un programme de formations à destination des dirigeants sportifs.

Une enquête a été menée en juin 2023 auprès des associations sportives du Pays Grande Sologne pour que ce programme de formations soit en adéquation avec les attentes des responsables des clubs.

Voici les premiers constats qui peuvent mis en avant au regard des retours des clubs.

**Des besoins identifiés de formations sur le bénévolat, la recherche de partenariats et la comptabilité...**

Le premier thème de formation remonté par les clubs est l'animation de l'équipe bénévoles et l'implication des adhérents dans le club. La diversification des ressources par la recherche de partenariat privé vient ensuite.

Enfin, des formations autour de la comptabilité et du budget (BasiCompta, remplir son budget...) ont également été soulevées.

**Qui viennent répondre aux préoccupations des clubs!!!**

Une question du questionnaire portait sur les principales préoccupations des clubs (partie libre).

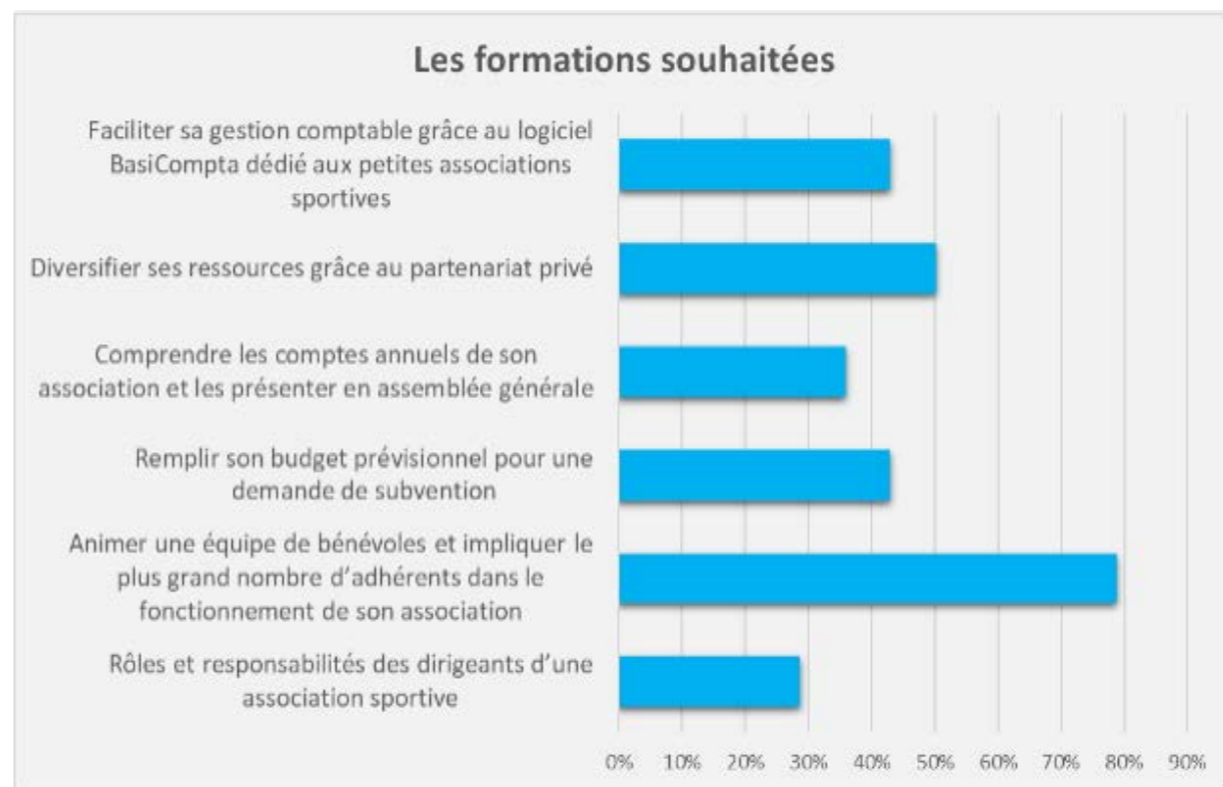
Le bénévolat (recherche et renouvellement) vient largement en tête dans les réponses des clubs.

Viennent ensuite le maintien/développement du nombre de licenciés dans le club ainsi que la nécessité de tisser des partenariats/d'obtenir des subventions.

Enfin, quelques préoccupations ont été soulevées de manière moins prégnante : l'accompagnement dans la performance sportive, les supports de communication, la gestion administrative et budgétaire, la stabilité de l'emploi.

**Une disponibilité assez homogène des dirigeants.**

La disponibilité des dirigeants pour suivre une formation est assez homogène. Si au regard des retours il faut plutôt éviter d'organiser les formations en cours d'après-midi, les mardis, jeudis et vendredis soirs semblent plus appropriés, ainsi que le samedi matin.



## 3 questions à...



# Arnaud Besse, Directeur du CDOS du Loir-et-Cher

Bonjour Arnaud, comme tu le sais le mouvement sportif va bientôt lancer un programme de formations sur le Pays Grande Sologne à destination des dirigeants sportifs.

Au regard de ton expérience de terrain, peux-tu nous dire quel est l'intérêt de ces formations pour les dirigeants sportifs et pour les clubs ?

L'environnement des dirigeants bénévoles est en perpétuel évolution. Aujourd'hui, le bénévole dirigeant doit acquérir de nombreuses compétences pour gérer et développer son club sportif, d'où la nécessité de se former.

Face à cette évolution, le développement des clubs sportifs n'est plus conditionné qu'aux seuls résultats sportifs. En effet, la dynamique d'un club sportif se mesure également en terme de bonne gestion des équipes bénévoles, de bonne gestion financière et du développement des relations avec les partenaires publics et privés.

En fonction de ce que tu as pu constater, quelles sont les formations qui te semblent les plus pertinentes dans le cadre de la gestion d'une association ?

A mon sens, les formations les plus importantes sont :

- **La gestion des ressources humaines :**  
- Comment recruter et fidéliser une équipe de bénévoles ?  
- Comment manager une équipe de bénévoles ?

- **La gestion financière :**

- Comment établir une budget prévisionnel ?
- Comment utiliser BasiCompta (outil de comptabilité pour les clubs sportifs) ?
- Comment présenter ses comptes annuels en assemblée générale ?

- **La développement des ressources :**

- Connaître les prérequis juridiques pour faire du mécénat.
- Comment construire son dossier et son offre de partenariat ?
- Comment rechercher de nouveaux partenaires privés ?
- Comment fidéliser ses partenaires privés ?

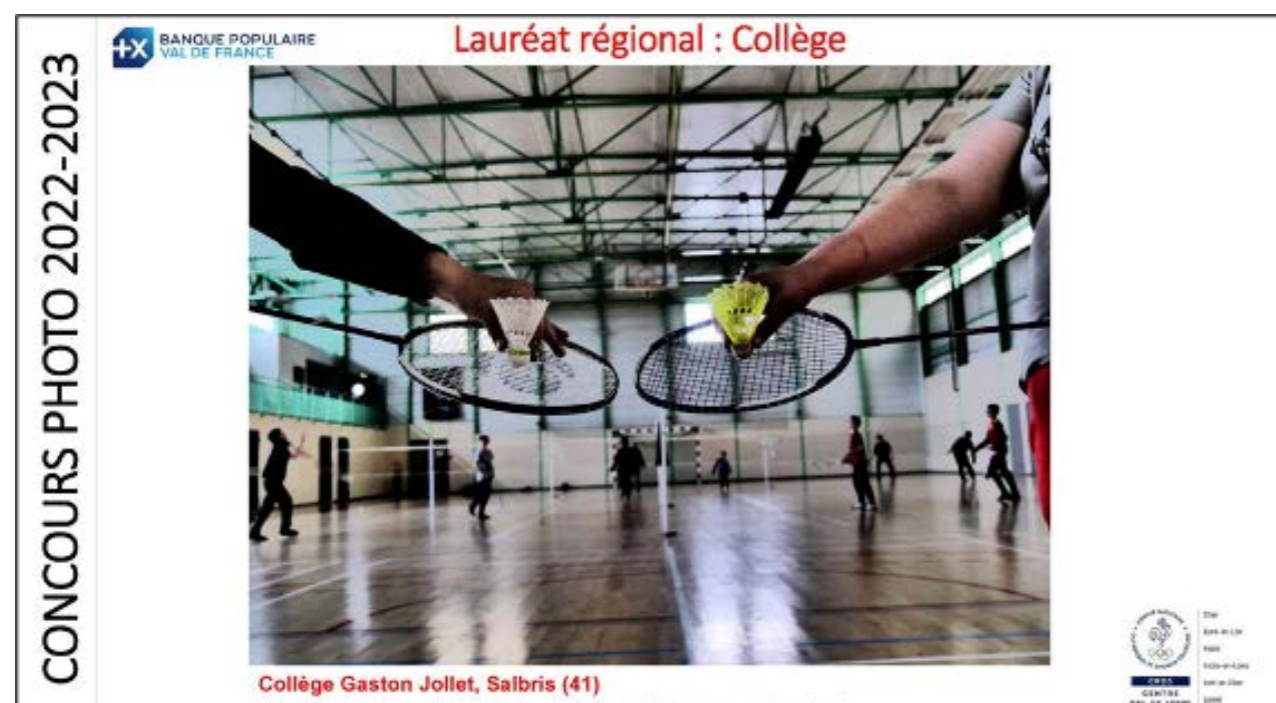
Enfin, pourquoi mettre en place des formations décentralisées dans les territoires comme c'est le cas sur le Pays Grande Sologne ?

La décentralisation de ce plan de formation s'inscrit à la fois dans le cadre du PST (Plan Sportif Territorial) mais aussi dans la nécessité de proposer des formations adaptées aux besoins des bénévoles des clubs sportifs du territoire de la Grande Sologne.

Cette décentralisation permet d'une part d'aller proposer des formations aux dirigeants sportifs au plus près de chez eux et d'autre part de permettre des échanges de dirigeants associatifs d'un même territoire.

NB : le calendrier des formations sur le Pays Grande Sologne sera communiqué et diffusé à la rentrée sportive 2023-2024.

## Actualités diverses



**Le collège Gaston Jollet de Salbris lauréat régional du Concours photo 2023!!!**

Le Mouvement Olympique et Sportif Centre-Val de Loire a réalisé la deuxième édition du concours « Objectif 2024 ». Ouvert à tous les établissements scolaires de la Région (de l'école au lycée), plus de 50 classes y ont participé cette année.

Le Pays Grande Sologne a brillé à travers le collège Gaston Jollet de Salbris qui a remporté le concours régional dans la catégorie « Collège ». Félicitations aux collégiens, au corps enseignant et à l'établissement pour ce prix !

L'A.N.S (Agence Nationale du Sport) a dit oui pour un city parc à La Ferté Beauharnais!!!

**Grande Sologne, le Sport au Cœur**

14 avenue de l'Europe - 41600 LAMOTTE-BEUVRON